



ARRETE MUNICIPAL

Réglementation la circulation et du stationnement :

Route de Charmy l'Envers
du 19/05/2025 au 04/07/2025.

N° 136 / 2025

Monsieur le Maire d'Abondance,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route et notamment les articles R.413-2, R.412-49, R.411-8 et R.411-5,
Vu les articles L.131-3, L.131-4 et L.184-13 du code des communes,
Vu l'article L.131-3 du code de la voirie routière,
Vu l'arrêté interministériel du 22 octobre 1963 modifié et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui les ont modifiés et complétés,
Vu la demande l'entreprise FGC – 72 rue de Longjumeau 91160 BALLAINVILLIERS en date du 13 mai 2025 ;
Considérant la nécessité de réglementer la circulation du lundi 19 mai 2025 au vendredi 04 juillet 2025 de la Route de Charmy l'Envers pour réaliser des travaux de : réparation de conduite télécom sur chaussée.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du lundi 19 mai 2025 au vendredi 04 juillet 2025, la circulation de tous les véhicules empruntant la route des Portes sera réglementée :

- Circulation alternée par feux tricolores,
- Le stationnement sera interdit au niveau du chantier sauf aux véhicules affectés au chantier,
- La vitesse sera limitée à 30k/heure.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire sera **assurée** par l'entreprise FGC; elle sera placée à tous les points stratégiques et y demeurera pendant toute la durée de la réglementation.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Major, commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Abondance,
- Monsieur le Chef de centre du Centre de secours d'Abondance,
- l'entreprise FGC – Mme BRETHIOT Mélanie,
- Aux services techniques de la commune d'Abondance,

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Paul GIRARD-DESPRAULEX





Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>6.72867318,46.2650408 6.72851223,46.26522001 6.72833639,46.26518087 6.72869702,46.26419619 6.72892651,46.26420443 6.72867318,46.2650408</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(46.265041 6.728673);(46.265220 6.728512);(46.265181 6.728336);(46.264196 6.728697);(46.264204 6.728927);(46.265041 6.728673);
--